



Bilan d'étape des éditions 2007 à 2012 et conseils aux porteurs de projet

Les appels à projet franco-allemands en sciences humaines et sociales de 2007 à 2012 ont rencontré un écho remarquable confirmant l'importance des relations scientifiques déjà existantes entre les deux pays ainsi que la capacité de ce programme à soutenir et stimuler leur développement. Le bilan des six dernières années montre que les échanges sont particulièrement intenses et vigoureux dans certaines disciplines, bien que ce programme soit ouvert à toutes les disciplines des SHS et à tous les thèmes de recherche. Ces résultats doivent en outre être complétés en ce qui concerne les sciences sociales par ceux du programme quadrilatéral ORA. Plusieurs co-financements ANR-DFG ont en effet été accordés multilatéralement avec les autres agences partenaires ESRC (Royaume-Uni) et NWO (Pays-Bas) dans ce cadre en 2010 et s'ajoutent aux projets financés dans le cadre de ce programme bilatéral ANR-DFG.

Discipline	Soumis 2007-2010	Retenus 2007-2010	Soumis 2011	Retenus 2011	Soumis 2012	Retenus 2012
Archéologie	30 (10,6%)	11	9 (13%)	3	8 (12,5%)	3
Histoire	33 (11,6%)	12	7 (1,1%)	3	3 (4,7%)	1
Histoire de l'art	4 (1,4%)	1	4 (5,8%)	1	2 (3,1%)	1
Musicologie	5 (1,8%)	1	1 (1,4%)	----	1 (1,6%)	----
Linguistique	40 (14,1%)	12	16 (23,2%)	4	9 (14,1%)	3
Littérature	13 (4,6%)	3	6 (8,7%)	1	6 (9,4%)	2
Philosophie	23 (8,1%)	8	3 (4,3%)	1	4 (6,3%)	1
Sciences religieuses	3 (1,1%)	2	1 (1,4%)	----	2 (3,1%)	----
Ethnologie/ Anthropologie	11 (3,9%)	3	3 (4,3%)	2	2 (3,1%)	----
Sociologie	23 (8,1%)	4	6 (8,7%)	1	7 (11%)	1
Psychologie	28 (9,9%)	7	2 (2,9%)	1	4 (6,3%)	1
Science politique (+démographie)	15 (5,3%)	4	3 (4,3%)	----	1 (1,6%)	----
Economie	33 (11,6%)	9	6 (8,7%)	----	10 (15,6%)	3
Droit	6 (2,1%)	0	1 (1,4%)	1	1 (1,6%)	----
Géographie	14 (4,9%)	2	1 (1,4%)	----	2 (3,1%)	----
Infocom	3 (1,1%)	0	----	----	2 (3,1%)	----
TOTAL	284	79 (27,8%)	69	18 (26,1%)	64	16 (25%)

Les projets soumis sont évalués de façon intégrée, c'est-à-dire que les deux agences (l'ANR et la DFG) soumettent les projets à des experts extérieurs suivant la procédure propre à chacune des agences. Le comité d'évaluation interdisciplinaire, dont les membres sont nommés pour moitié par l'ANR et pour moitié par la DFG, établit la sélection des projets en s'appuyant sur les expertises. Comme c'est le cas dans les appels à projet nationaux, le comité d'évaluation distingue seul l'excellence et la qualité scientifique du projet, ce qui suppose un certain consensus entre experts extérieurs et membres du comité.

La qualité scientifique des projets est donc au cœur du processus de sélection. Cette qualité doit être clairement visible à travers les informations fournies par les porteurs du projet dans le dossier soumis. Le comité attend un dossier complet et bien construit, qui explique de manière cohérente comment le projet s'inscrit dans un champ de recherche précis. Le dossier doit faire apparaître l'intérêt, la nécessité, l'originalité mais aussi les limites de la recherche envisagée par rapport à l'état de la recherche existant. Il est crucial que les porteurs ne se limitent pas seulement à esquisser un objet intéressant de recherche, mais qu'ils démontrent comment ils entendent construire une démarche scientifique qui découle d'un objet de recherche précis. Cette démarche doit être clairement articulée d'un point de vue méthodologique et temporel. Il convient ainsi de formuler des hypothèses de recherche, et d'expliquer comment et pourquoi la méthodologie choisie permettra de donner des résultats dans les délais prévus (maximum 3 ans). S'il s'agit d'une recherche à caractère quantitatif, il convient de bien décrire la qualité, l'établissement et l'étendue des échantillons prévus, et aussi de justifier dans quelle mesure ces échantillons seront significatifs par rapport aux défis méthodologiques et aux hypothèses formulées. Le plan de recherche doit être visible dans un programme de travail précisant les étapes du parcours, mais aussi l'implication des membres des différentes équipes. Ce programme de travail doit être clairement relié au programme théorique énoncé.

Le comité d'évaluation privilégie non pas des recherches parallèles dans les deux pays, mais **de vrais projets intégrés**, qui mettent en évidence la nécessité d'entreprendre ce projet dans le cadre franco-allemand plutôt que dans un cadre national. La coopération des équipes allemandes et françaises doit non seulement additionner les compétences des membres d'équipes, mais aussi générer une dynamique novatrice qui dans le meilleur des cas enrichit les traditions nationales de recherche. D'un point de vue thématique, les projets de recherche communs ne sont pas tenus de concerner des objets et/ou des terrains franco-allemands.

Enfin, le comité d'évaluation accorde une grande importance aux stratégies de mise en valeur des acquis et résultats de la recherche (publications communes et individuelles, production de données et leur mise en valeur au profit de la communauté scientifique).

Dans l'édition 2013, les chercheurs post-doctorants peuvent à nouveau être porteurs de projet. Ils peuvent choisir de monter leur projet de recherche en commun avec un jeune chercheur (un post-doctorant) ou un chercheur plus établi (statutaire) du pays partenaire. Il n'y a notamment plus d'obligation, pour un chercheur dont le projet est financé, de passer une partie de son temps de recherche dans le pays partenaire.